

Une étude quantitative sur la notoriété et l'image de l'ostéopathie en Belgique

Patrick L.S. van Dun ^{1,2}

David Zarka ³

Roland Van Gompel ⁴

¹ Osteopathie.be, Bruxelles, Belgique

² Belgian National Centre of COME Collaboration, Mechelen, Belgium

³ Unité de Recherche en Sciences de l'Ostéopathie, Faculté des Sciences de la Motricité Humaine, Université libre de Bruxelles (ULB), Bruxelles, Belgique

⁴ iVOX

Bruxelles, juin 2026



Objectif

L'objectif de l'étude est d'obtenir une vision claire de la notoriété et de l'image de l'ostéopathie en Belgique, afin de permettre aux unions professionnelles d'ostéopathes d'adapter leur stratégie de communication de manière ciblée.

Méthode

- Une enquête nationale représentative réalisée sur la base du panel de recherche en ligne iVOX.
- L'enquête a été menée du 29 janvier au 13 février 2026 auprès de 2 000 Belges.
- Les échantillons sont constitués selon un plan d'échantillonnage aléatoire et stratifié de manière proportionnelle, représentatif de la population en termes de région, de sexe, d'âge et de niveau de diplôme le plus élevé obtenu.
- Pour constituer l'échantillon final, un échantillon brut plus large de répondants a été sélectionné de manière aléatoire dans le fichier du panel en ligne iVOX ; ces personnes ont été invitées à participer à l'enquête par le biais d'un e-mail standard.
- En participant, les membres du panel peuvent accumuler des points via un système de crédits et les échanger dans la boutique en ligne du panel iVOX contre des récompenses et des cadeaux. Les invitations par e-mail ont été envoyées par vagues successives afin de permettre des ajustements pendant la période de collecte des données (par exemple, en envoyant davantage d'e-mails à certains groupes de répondants qui, à un moment donné, étaient sous-représentés). L'objectif est en effet d'atteindre une répartition optimale des quotas selon la région, le sexe et l'âge (au moyen d'un tableau croisé ou imbriqué) ainsi que selon le niveau de diplôme (non croisé), conformément à la composition réelle de la population belge néerlandophone et francophone âgée de 18 ans et plus (sur la base des chiffres officiels de Statbel et du CIM). Le jeu de données final a également été pondéré sur cette base. Les invitations ont été poursuivies jusqu'à l'obtention d'un échantillon représentatif de N = 2 000 répondants, avec un facteur de pondération maximal d'environ ± 3 pour chaque cellule (par exemple les femmes âgées de 18 à 34 ans).
- Un écart statistiquement significatif (avec un niveau de confiance de 95 %) désigne une différence qui dépasse la « marge d'erreur » et peut dès lors être considérée comme statistiquement pertinente et indiquer un véritable écart d'opinion.
- L'analyse qui suit présente un résumé des principales conclusions de cette étude.
- Sur la base de ces conclusions, plusieurs recommandations concrètes sont formulées.

Profil du répondant

Enquête en ligne réalisée du 29 janvier au 13 février inclus 2026 auprès de 2.000 Belges. Echantillon représentatif en termes de région, de sexe, d'âge et de niveau de diplôme. La marge d'erreur maximale pour un échantillon de 1.000 répondants est de 3,02%.

Variable		Survey n (%)	Ensemble de la population belge (%)	
Langue	NL	1128 (56,4)	58,0 *	
	FR	872 (43,6)	42,0 *	
Sex	Homme	977 (48,9)	49,3 *	
	Femme	1023 (51,1)	50,7 *	
Âge	18-34	522 (26,1)	25,9 *	
	35-44	325 (16,3)	16,2 *	
	45-54	320 (16,0)	15,9 *	
	55-64	327 (16,3)	16,3 *	
	65 +	505 (25,3)	25,7 *	
Diplôme	Max. enseignement secondaire supérieur	1195 (59,8)	62,5 °	
	Max. enseignement supérieur	805 (40,2)	37,5 °	

*Chiffres de Statbel pour 2026 pour l'ensemble de la population belge (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>)

° Ensemble de la population âgée de 15 ans et plus, pour 2025 (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/niveau-d'instruction>)

En résumé

- **Connaissance de l'ostéopathie** : La majorité des Belges connaît le terme « ostéopathie ». Bien que les Belges sachent que l'ostéopathie constitue une discipline de santé indépendante, une large majorité pense qu'il s'agit d'une spécialisation de la kinésithérapie ou de la médecine. Les Belges ont une connaissance relativement bonne de ce que fait un ostéopathe et des motifs pour lesquels il peut être consulté. Une large majorité souhaiterait recevoir davantage d'informations sur l'ostéopathie par l'intermédiaire de son médecin généraliste
- **Expérience de consultation et recommandation** : Les Belges se déclarent très satisfaits des soins reçus de leur ostéopathe, ce qui se reflète dans le fait qu'un tiers d'entre eux ont déjà consulté un ostéopathe. Ils apprécient particulièrement l'écoute attentive de l'ostéopathe, son approche globale, l'efficacité du traitement ainsi que ses connaissances médicales. Près de la moitié des Belges ayant déjà consulté un ostéopathe recommanderaient fortement l'ostéopathie.
- **Législation et reconnaissance** : Les Belges se montrent clairement favorables à une réglementation de l'ostéopathie en tant que discipline indépendante au sein des soins de santé, ainsi qu'au maintien d'un libre accès à la profession.
- **Aspect financier** : Les Belges estiment le coût des soins ostéopathiques inférieur à celui rapporté par les personnes ayant consulté un ostéopathe au cours de l'année écoulée. Ils ne sont que modérément disposés à souscrire une assurance complémentaire pour couvrir ces soins. En revanche, un remboursement par l'INAMI (sécurité sociale) est très largement souhaité.

Recommandations

- **Réduire les disparités entre communautés linguistiques** : Les différences entre les communautés linguistiques en matière de notoriété et de confiance envers l'ostéopathie restent marquées. Du côté néerlandophone, des efforts ciblés de promotion et d'information sont nécessaires afin d'atteindre le niveau observé au sein de la communauté francophone.
- **Exploiter le potentiel auprès des non-utilisateurs** : Malgré des résultats favorables concernant la notoriété de l'ostéopathie, l'intention de consultation et la satisfaction des patients, un potentiel important demeure inexploité. Les différences significatives observées entre les personnes ayant déjà consulté un ostéopathe et celles ne l'ayant jamais fait indiquent qu'une marge de progression subsiste.
- **Réduire les obstacles financiers** : Les patients expriment une demande claire en faveur d'un remboursement plus complet des soins ostéopathiques. Cette attente est renforcée par le fait que le coût élevé des consultations constitue la troisième raison la plus fréquemment invoquée pour reporter ou annuler un rendez-vous. Cette contrainte financière est d'ailleurs signalée de manière significativement plus fréquente par les répondants néerlandophones.
- **Renforcer la collaboration interprofessionnelle** : L'accès à une information claire est le facteur le plus important pour inciter les patients hésitants à recourir aux soins ostéopathiques. Le médecin généraliste occupant à cet égard une position clé, la profession doit poursuivre et intensifier ses efforts pour informer de manière rigoureuse les médecins généralistes ainsi que, plus largement, les autres professionnels des soins de santé.

- **Notoriété du terme** : 70,8 % des Belges connaissent le terme « ostéopathie ». Cette notoriété est significativement plus élevée dans les catégories d'âge de 18 à 54 ans, chez les francophones (76,2 %), les femmes (73,7 %) et les personnes ayant un niveau d'études supérieur (81,9 %).
- **Parmi les personnes qui ne connaissaient pas le terme « ostéopathie », et après leur avoir fourni une définition de la profession**, 43,1 % des Belges déclarent qu'ils envisageraient de consulter un ostéopathe (22,4 % ne se prononcent pas).
- **Ce qui correspond à l'ostéopathie** :
 - 72,3% des Belges pensent que l'ostéopathie est une **spécialisation de la kinésithérapie** (contre 63,6 % en 2019). Les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes moins diplômées ainsi que les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe sont significativement plus nombreux à penser que l'ostéopathie est une spécialisation de la kinésithérapie. Ce sont surtout les personnes plus diplômées qui savent que l'ostéopathie n'est pas une spécialisation de la kinésithérapie.
 - 61,7 % des Belges pensent que l'ostéopathie est une **spécialisation de la médecine** (contre 45,6 % en 2019). Les néerlandophones et les personnes moins diplômées sont significativement plus nombreux à penser que l'ostéopathie est une spécialisation de la médecine. Les francophones, les personnes plus diplômées et les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe sont significativement plus nombreux à savoir que l'ostéopathie n'est pas une spécialisation de la médecine.
 - 82,3 % des Belges savent que l'ostéopathie est une **discipline indépendante au sein des soins de santé** (contre 63,7 % en 2019). Les personnes âgées de 35 ans et plus ainsi que les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe considèrent significativement plus souvent l'ostéopathie comme une discipline indépendante au sein des soins de santé.
 - 68,9 % des Belges pensent que l'ostéopathie est une **profession légalement reconnue** (contre 47,0 % en 2019). Les francophones, les personnes moins diplômées ainsi que les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe sont significativement plus nombreux à partager cette opinion.
 - 77,3 % des Belges estiment que l'ostéopathie a une **efficacité prouvée** (contre 64,4 % en 2019). Cette opinion est significativement plus répandue parmi les francophones, les personnes de 55 ans et plus, les personnes ayant un niveau d'études supérieur, ainsi que parmi celles qui ont déjà consulté un ostéopathe et celles qui en ont consulté un au cours de l'année écoulée.
 - 33,4 % des Belges pensent qu'il existe une **formation universitaire** en ostéopathie en Flandre. Près de la moitié (49,4 %) déclarent ne pas le savoir. Les néerlandophones, les hommes, les 18-44 ans et les répondants ayant consulté un ostéopathe au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreux à penser qu'il existe une formation universitaire en ostéopathie en Flandre.
 - 26,9 % des Belges pensent qu'il existe une **formation universitaire** en ostéopathie en Communauté française. La majorité (57,0 %) déclarent ne pas le savoir. Les francophones (43,4 %), les hommes, les 18-44 ans, les personnes ayant un niveau d'études supérieur, ainsi que les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe et ceux qui en ont consulté un au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreux à penser qu'il existe une formation universitaire en ostéopathie en Communauté française. Bien qu'il existe effectivement une formation universitaire en Communauté française, contrairement à la Flandre, des différences significatives sont observées entre les groupes linguistiques parmi les répondants ayant répondu par

l'affirmative. Autrement dit, les néerlandophones sont significativement plus nombreux à penser qu'il existe un cursus universitaire en Flandre, et les francophones sont significativement plus nombreux à penser qu'il existe un cursus universitaire dans la Communauté francophone.

- **Ce qui correspond à l'ostéopathe :**

- 93,7 % des Belges pensent que des personnes de **toutes les catégories d'âge** consultent un ostéopathe (contre 86,7 % en 2019). Les femmes et les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe sont significativement plus nombreux à partager cette opinion
- 80,6 % des Belges pensent que les ostéopathes traitent **toutes les régions du corps** (contre 70,8 % en 2019). Les francophones, les femmes, les répondants âgés de 55 à 64 ans par rapport aux 18-34 ans, les personnes ayant déjà consulté un ostéopathe ainsi que celles qui en ont consulté un au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreux à le penser.
- 53,8 % des Belges pensent que les ostéopathes traitent uniquement **l'appareil locomoteur** (contre 88,4 % en 2019).
- 86,2 % des Belges savent que les ostéopathes travaillent principalement **avec leurs mains** (contre 86,1 % en 2019). Les personnes de 65 ans et plus ainsi que les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe sont significativement plus nombreux à le savoir.
- 72,4 % des Belges savent que les ostéopathes **ne prescrivent pas de médicaments**. 16,7 % déclarent ne pas le savoir. Les femmes, les répondants âgés de 55 à 64 ans par rapport aux 18-34 ans, les personnes ayant un niveau d'études supérieur et celles ayant déjà consulté un ostéopathe sont significativement plus nombreux à savoir que les ostéopathes ne prescrivent pas de médicaments.
- 59,5 % des Belges pensent que les ostéopathes proposent des **exercices thérapeutiques** pendant **la consultation** (contre 46,6 % en 2019). 21,0 % déclarent ne pas le savoir. Les hommes ainsi que les répondants ayant consulté un ostéopathe au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreux à le penser.
- 56,7 % des Belges savent que les ostéopathes ne proposent pas de **psychothérapie**. 29,8 % déclarent ne pas le savoir. Les néerlandophones et les personnes ayant un niveau d'études supérieur sont significativement plus nombreux à le savoir.
- 62,8 % des Belges estiment que les ostéopathes **exercent également une action préventive**. 21,3 % déclarent ne pas le savoir. Les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe ainsi que ceux qui en ont consulté un au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreux à savoir que les ostéopathes ont également une activité préventive.

- **Pour quels types de plaintes consulter un ostéopathe ?** Les troubles de l'appareil locomoteur — troubles de dos et de nuque, troubles articulaires et musculaires — sont considérés par une très grande majorité des Belges comme des indications claires de l'ostéopathie (respectivement 84,2 %, 74,3 % et 67,8 %). Les maux de tête et migraines arrivent en quatrième position (41,5 %). Les plaintes liées au stress, avec 33,1 %, rejoignent désormais, par rapport aux résultats de 2019, les troubles chez les nourrissons (notamment pleurs excessifs, coliques, troubles de l'alimentation et du sommeil) à la cinquième place ex æquo. Parmi les 12 types de plaintes proposés, sept ont été significativement plus souvent cochés par les néerlandophones et neuf par les femmes. Les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe, mais aussi ceux qui ne l'ont pas encore fait tout en l'envisageant, ainsi que ceux qui ont consulté un ostéopathe au cours de l'année écoulée, indiquent des pourcentages significativement plus élevés pour pratiquement toutes les plaintes mentionnées comme motifs possibles de consultation chez un ostéopathe.



- **Comment les personnes apprennent-elles l'existence de l'ostéopathie ?**

- Les trois principales sources d'information concernant l'existence de l'ostéopathie sont la famille, les amis ou les connaissances (55,1 %), le médecin généraliste (25,4 %) et un autre professionnel de santé (21,0 %).
- Les personnes ayant un niveau d'études supérieur sont significativement plus nombreuses à avoir découvert l'ostéopathie par l'intermédiaire de leur famille, de leurs amis ou de leurs connaissances.
- Les francophones, les répondants âgés de 55 à 64 ans par rapport aux 18-34 ans, ainsi que les personnes ayant déjà consulté un ostéopathe, sont significativement plus nombreux à avoir été informés de l'existence de l'ostéopathie par leur médecin généraliste.
- Les francophones, les personnes ayant un niveau d'études supérieur et les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe sont significativement plus nombreux à avoir découvert l'ostéopathie par l'intermédiaire d'autres professionnels de santé.
- Les médias ont été significativement plus souvent cités par les hommes, les personnes ayant un niveau d'études supérieur, ainsi que par les répondants n'ayant encore jamais consulté un ostéopathe mais envisageant de le faire, et également par ceux qui ne l'envisagent pas.
- Il est intéressant de constater que les médias traditionnels obtiennent encore un score légèrement supérieur à celui d'Internet et des réseaux sociaux (14,2 % contre 13,1 %), mais que cet écart s'est fortement réduit par rapport à 2019 (22,6 % contre 12,6 %). Ce sont surtout les 18-34 ans qui utilisent significativement davantage Internet et les réseaux sociaux pour s'informer sur l'ostéopathie (24,0 %).

- **Comment les Belges souhaiteraient-ils être informés sur l'ostéopathie ?**

- 61,7 % des Belges aimeraient en savoir davantage sur l'ostéopathie par l'intermédiaire de leur médecin généraliste ; 43,7 % choisiraient Internet pour s'informer, 28,7 % d'autres professionnels de santé et 24,1 % leur famille, leurs amis ou leurs connaissances.
- L'information par le biais de dépliants ou de brochures n'intéresse que 12,7 % des répondants. Les réseaux sociaux, avec 6,8 %, sont également peu populaires comme source d'information sur l'ostéopathie.
- Les néerlandophones sont significativement plus nombreux à privilégier l'information via le médecin généraliste et Internet. Plus les répondants sont âgés, plus ils souhaitent significativement être informés par leur médecin généraliste, tandis que les répondants de moins de 55 ans s'informent significativement davantage via Internet. Les personnes ayant un niveau d'études moins élevé privilégient significativement davantage l'information via le médecin généraliste, tandis que les personnes ayant un niveau d'études supérieur privilégient significativement davantage Internet.

Sept Belges sur dix connaissent le terme « **ostéopathie** »

- L'ostéopathie est surtout connue parmi les femmes francophones, ayant un niveau d'études supérieur et âgées de 18 à 44 ans.
- Bien qu'une très grande majorité des Belges considèrent l'ostéopathie comme une discipline indépendante au sein des soins de santé, ils sont de plus en plus nombreux à penser qu'il s'agit d'une spécialisation de la kinésithérapie ou de la médecine.-.
- Par ailleurs, la majorité des Belges pensent, à tort, que l'ostéopathie est une profession légalement reconnue.
- Plus de la moitié des Belges ont appris l'existence de l'ostéopathie par l'intermédiaire de leurs amis, de leur famille ou de leurs connaissances ; un quart environ indiquent également avoir été informés par leur médecin généraliste.
- Parmi les personnes qui connaissent le terme « ostéopathie », une large majorité estime que l'ostéopathie a une efficacité prouvée.

Les Belges savent très bien qui, comment et quoi traite un ostéopathe

- Les avis sont toutefois plus partagés lorsqu'on demande si les ostéopathes proposent des exercices thérapeutiques pendant la consultation. Plus de la moitié des Belges pensent que c'est le cas, alors que cela ne fait pas partie des missions de l'ostéopathe.
- Les Belges savent que l'on consulte principalement un ostéopathe pour des troubles de dos et de nuque, ainsi que pour des troubles articulaires et musculaires. Les maux de tête et migraines, les plaintes liées au stress, les troubles chez les nourrissons (notamment pleurs excessifs, coliques, troubles de l'alimentation et du sommeil) ainsi que les troubles gastriques et digestifs occupent néanmoins eux aussi une place importante parmi les indications pouvant relever de soins ostéopathiques.

Le médecin généraliste devrait être la principale **source d'information** sur l'ostéopathie

- La majorité des Belges voudraient être informés sur l'ostéopathie par leur médecin généraliste. Viennent ensuite Internet, les autres professionnels de santé, puis la famille, les amis ou les connaissances.

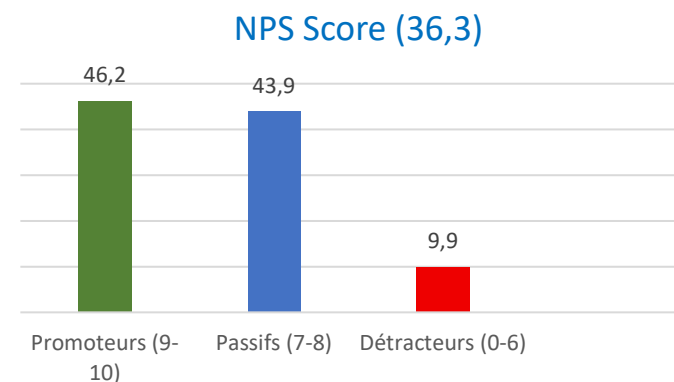
- **Connaissez-vous quelqu'un dans votre entourage qui a déjà consulté un ostéopathe ?** Parmi les personnes qui connaissent l'ostéopathie de nom, 75,0 % (contre 70,1 % en 2019) déclarent connaître quelqu'un qui a déjà consulté un ostéopathe. Les francophones, les femmes, les personnes de 35 ans et plus, ainsi que les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe ou l'ayant fait au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreux à connaître quelqu'un ayant déjà consulté un ostéopathe.
- **Avez-vous déjà envisagé de consulter un ostéopathe ?** Parmi les personnes qui connaissent l'ostéopathie de nom, 63,8 % (contre 55,3 % en 2019) déclarent avoir déjà envisagé de consulter un ostéopathe et 47,2 % (contre 41,5 % en 2019) en ont effectivement déjà consulté un. Les francophones et les femmes sont significativement plus nombreux à avoir envisagé une consultation chez un ostéopathe. Sur l'ensemble des répondants, 45,2 % déclarent envisager de consulter un ostéopathe et 33,4 % en ont effectivement déjà consulté un. Parmi ces derniers, 45,7 % avaient également consulté un ostéopathe en 2025. Sur l'ensemble de l'échantillon (N = 2.000), 15,3 % ont consulté un ostéopathe en 2025.
- **Pour quelle raison n'avez-vous pas (encore) consulté un ostéopathe ?** Les principales raisons invoquées sont le manque d'information sur l'ostéopathie (25,4 %), l'absence de besoin de traitement, actuellement ou par le passé (25,0 %), et le coût jugé trop élevé (24,3 %). Une différence régionale nette apparaît pour ce dernier motif : les Flamands sont significativement plus nombreux à considérer une consultation chez l'ostéopathe comme trop chère (30,5 % contre 17,0 %).
- **Pour quelle raison avez-vous choisi de consulter un ostéopathe ?** Parmi les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe, 41,3 % ont été orientés par un autre professionnel de santé, 30,4 % ont suivi les conseils de leur famille, de leurs amis ou de leurs connaissances, et 26,3 % indiquent que d'autres soins ne leur avaient pas permis d'obtenir une solution satisfaisante. Les francophones sont significativement plus nombreux à avoir été orientés par un autre professionnel de santé et à déclarer que d'autres soins ne leur avaient pas permis d'avancer.
- **Dans quelle mesure recommanderiez-vous l'ostéopathie à votre famille, à vos amis ou à vos connaissances ?** Parmi les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe, 45,3 % déclarent qu'ils recommanderaient certainement l'ostéopathie à leur famille, leurs amis ou leurs connaissances (score de 9 à 10). Les francophones ainsi que les personnes ayant consulté un ostéopathe en 2025 sont significativement plus nombreux à la recommander. Le score moyen s'élève à 8,2 (contre 8,3 en 2019). L'ostéopathie compte 46,2 % de promoteurs et seulement 9,9 % de détracteurs. Le Net Promoter Score (NPS) s'établit à 36,3, soit pratiquement le même niveau qu'en 2019 (36,6).
- **Les principaux critères dans le choix d'une consultation chez un ostéopathe sont :** Les qualifications de l'ostéopathe (39,4 %), la probabilité que le traitement soit efficace (37,2 %) et la recommandation de l'ostéopathe (31,2 %) constituent les trois critères les plus souvent cités parmi les deux critères les plus importants dans le choix d'une consultation. Vient ensuite la proximité du cabinet (26,0 %). Le remboursement de la consultation (21,0 %) et son prix (16,3 %) occupent les places suivantes. Les qualifications de l'ostéopathe revêtent une importance significativement plus grande pour les francophones et les personnes ayant un niveau d'études supérieur.
- **Ce que les patients apprécient le plus lors d'une consultation ostéopathique (parmi 8 éléments proposés) :** l'écoute attentive de l'ostéopathe (87,6 %), l'approche globale du patient (87,3 %), l'efficacité du traitement (87,0 %) et les connaissances médicales de l'ostéopathe (86,1 %).

Parmi les Belges qui connaissent l'ostéopathie de nom, près des deux tiers ont **déjà envisagé** de consulter un ostéopathe. La raison la plus fréquemment invoquée pour ne pas l'avoir encore fait est un manque de connaissances sur l'ostéopathie.

- Trois Belges sur quatre connaissent dans leur entourage quelqu'un qui a déjà consulté un ostéopathe.
- Un Belge sur trois a déjà consulté un ostéopathe.
- Parmi l'ensemble des répondants, 15,3 % ont consulté un ostéopathe en 2025.
- Parmi les personnes ayant déjà consulté un ostéopathe, quatre sur dix ont été orientées par un autre professionnel de santé.
- Ce que les patients apprécient le plus dans les soins ostéopathiques : l'écoute attentive de l'ostéopathe, l'approche globale, l'efficacité du traitement et les connaissances médicales de l'ostéopathe.

Près de la moitié des Belges ayant déjà consulté un ostéopathe **recommanderaient** très vivement l'ostéopathie (score de 9 à 10).

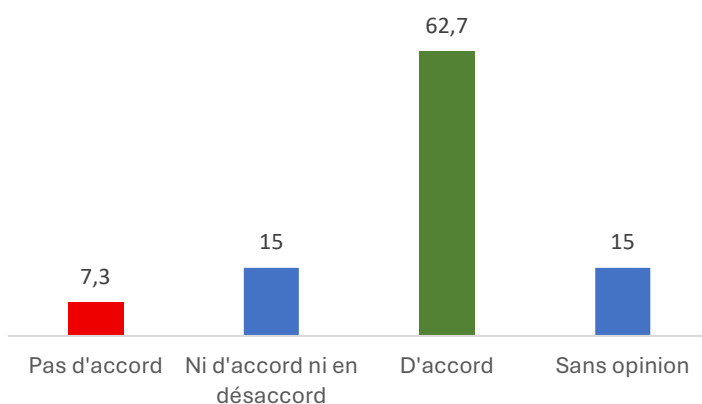
- De Net Promoter Score (NPS) avec une valeur de 36,3, est très positif. Le nombre de promoteurs de la profession est nettement supérieur à celui des détracteurs.
- Les trois principaux critères dans le choix d'une consultation chez un ostéopathe sont : les qualifications de l'ostéopathe, la probabilité que le traitement soit efficace et la recommandation de l'ostéopathe.



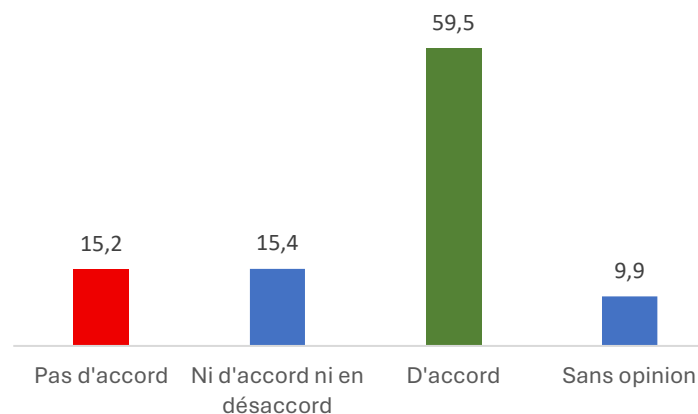
Score 0 = ne recommanderait certainement pas, score 10 = recommanderait certainement ; NPS = % promoteurs – % détracteurs

- **Loi Colla** : seuls 11,5 % des Belges savent que la loi Colla, qui concerne notamment l'ostéopathie, a été abrogée. Les francophones, les répondants âgés de 18 à 34 ans, ceux ayant déjà consulté un ostéopathe ainsi que ceux qui en ont consulté un au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreux à savoir que cette loi a été abrogée.
- **Réglementer l'ostéopathie comme une discipline indépendante au sein des soins de santé** : 62,7 % des Belges estiment que l'ostéopathie devrait être réglementée comme une discipline indépendante au sein des soins de santé (7,3 % ne sont pas de cet avis). 77,9 % estiment par ailleurs qu'une législation relative à l'ostéopathie est essentielle afin de protéger à la fois le patient et l'ostéopathe.
- **Sans prescription médicale** : 59,5 % des Belges estiment que l'on devrait pouvoir consulter un ostéopathe sans prescription médicale (15,2 % ne sont pas de cet avis). Les francophones, les répondants âgés de 35 à 54 ans, les personnes qui connaissent l'ostéopathie de nom, celles ayant déjà consulté un ostéopathe ainsi que celles qui en ont consulté un au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreuses à être de cet avis.

L'ostéopathie devrait être réglementée en tant que discipline indépendante au sein des soins de santé (N=2000; en %)

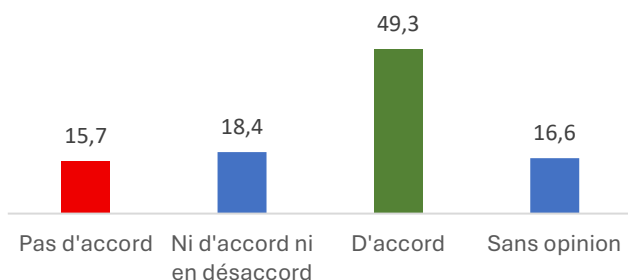


Consultation ostéopathique sans prescription médicale (N = 2 000; en %)

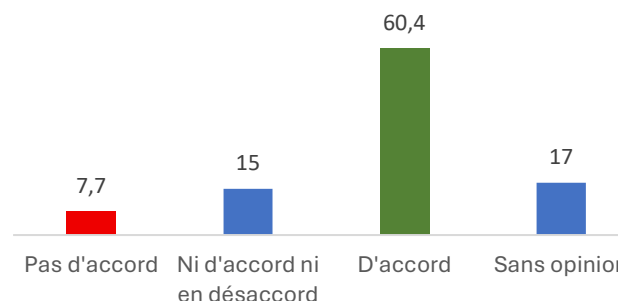


- **Imposer des restrictions** : 49,3 % des Belges estiment qu'aucune restriction ne devrait être imposée aux ostéopathes quant aux troubles qu'ils peuvent ou non prendre en charge (contre 37,2 % en 2019). 15,7 % ne sont pas de cet avis. Les francophones, les personnes qui connaissent l'ostéopathie de nom, celles ayant déjà consulté un ostéopathe ainsi que celles qui en ont consulté un au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreux à estimer qu'aucune restriction ne devrait être imposée aux ostéopathes quant aux troubles qu'ils peuvent ou non prendre en charge.
- **La formation des ostéopathes devrait être universitaire** : 60,4 % des répondants sont d'accord pour dire que la formation en ostéopathie devrait être dispensée à l'université. 7,7 % ne sont pas de cet avis. Les hommes et les personnes ayant un niveau d'études supérieur sont significativement plus nombreux à partager cette opinion.

Pas de restriction des affections que les
ostéopathes peuvent prendre en charge
(N=2000; en %)



Formation en ostéopathie à l'université
(N=2000; en %)



Le Belge est clairement favorable à une **réglementation** et à un **accès direct** à la profession.

- Il n'est pas surprenant que la grande majorité des Belges ne soient pas au courant de la récente abrogation de la loi Colla en novembre 2025.
- Pourtant, deux Belges sur trois estiment que l'ostéopathie devrait être réglementée en tant que discipline indépendante au sein des soins de santé.
- Une large majorité des Belges estime que l'on devrait pouvoir consulter un ostéopathe sans prescription médicale. Cette proportion atteint presque 8 personnes sur 10 parmi celles qui ont déjà consulté un ostéopathe.
- Près de la moitié des répondants estiment qu'aucune restriction ne devrait être imposée aux ostéopathes quant aux troubles qu'ils peuvent prendre en charge. Là encore, cette proportion dépasse 6 personnes sur 10 parmi celles qui ont déjà consulté un ostéopathe et se prononcent donc contre l'imposition de telles restrictions.

- **Coût d'une consultation ostéopathique** : les néerlandophones, les personnes de 65 ans et plus, les personnes ayant un niveau d'études moins élevé, celles qui ne connaissent pas l'ostéopathie de nom ainsi que les répondants n'ayant encore jamais consulté un ostéopathe sont significativement plus nombreux à n'avoir aucune idée du coût d'une consultation ostéopathique (20,1 %). 23,6 % des Belges pensent qu'une consultation ostéopathique coûte entre 51 et 60 euros, une estimation inférieure à celle donnée par les répondants ayant consulté un ostéopathe au cours de l'année écoulée. Le coût moyen estimé d'une consultation ostéopathique est de 55,5 euros.
- **Remboursement** : 48,0 % des Belges pensent qu'une consultation ostéopathique est partiellement ou totalement remboursée. Les francophones, les personnes ayant un niveau d'études supérieur, les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe ainsi que ceux qui en ont consulté un au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreux à le penser. Parmi ceux qui pensent qu'une consultation est partiellement ou totalement remboursée, 20,4 % estiment que ce remboursement intervient via l'INAMI, 20,3 % via l'assurance complémentaire de la mutualité, et 7,3 % via les deux.
- **Remboursement par l'INAMI** : 84,6 % des Belges seraient favorables à la mise en place d'un système de remboursement de l'ostéopathie par l'assurance maladie (INAMI). Parmi les personnes ayant déjà consulté un ostéopathe, cette proportion atteint 93,2 %. Les francophones, les femmes, les personnes de 35 ans et plus, les personnes ayant un niveau d'études moins élevé, ainsi que les répondants ayant déjà consulté un ostéopathe ou l'ayant fait au cours de l'année écoulée sont significativement plus nombreux à soutenir la mise en place d'un tel système.

Le Belge estime le coût d'une consultation chez un ostéopathe à un niveau inférieur à celui indiqué par les répondants ayant consulté un ostéopathe au cours de l'année écoulée, et attend un **remboursement** par l'INAMI.

- Le coût d'une consultation ostéopathique est estimé par les répondants à 55,5 euros.
- La moitié des Belges savent qu'une consultation d'ostéopathie est (partiellement) remboursée, mais seulement un sur cinq sait que ce remboursement intervient uniquement via l'assurance complémentaire de la mutualité.
- Plus de 8 Belges sur 10 souhaitent un remboursement des soins ostéopathiques par l'INAMI et, parmi les personnes ayant déjà consulté un ostéopathe, une très large majorité y est favorable.

Comment citer ce document ?

van Dun PLS, Zarka D, Van Gompel R. Une étude quantitative sur la notoriété et l'image de l'ostéopathie en Belgique, 2026, Bruxelles. DOI : 10.5281/zenodo.23184896.

